



ECOLE FONDAMENTALE DU MIROIR DE LA FWB

7, RUE DU MIROIR 6820 FLORENVILLE ☎ / 📠 061/31 12 71

SITE INTERNET : WWW.ECOLEDUMIROIR.EU

EMAIL : ECOLEDUMIROIR6820@GMAIL.COM

Chers Parents,

Afin de vous permettre de vous organiser pour la rentrée prochaine (24/08/26), je vous apporte quelques renseignements qui peuvent être très utiles pour vous faciliter le quotidien et le confort de vos enfants.

PERSONNEL ENSEIGNANT.

- **Classes primaires.**

1^{ère} année, Mme BERTRAND Emilie

2^{ème} année, Mme GALOY Aurélie

3^{ème} année, Mme GUILLAUME Florence

4^{ème} année, Mme COLLIGNON Sabrina

5^{ème} année, Mme COLINET Mélinda

6^{ème} année Mme GERARD Sylvie en Co titulariat avec Mme MOULIN Maëlle

Morale, Mme CLAUDE Marie-Anne.

Citoyenneté, FOULON Anita

Religion catholique, Mme LEQUEUX Jessica

Religion islamique, encore à désigner

Anglais, en 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} DEGUELDRE Fanny

Gymnastique, Mme JACMIN Nathalie et un autre prof encore à désigner.

Des changements dans l'organisation des classes pourront peut-être s'effectuer après le 01 octobre (en fonction de la population scolaire).

HORAIRE.

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- matin de 08h45 à 12h20
- après-midi de 13h30 à 15h25.

Mercredi de 08h45 à 11h30.

Dans l'intérêt de votre enfant et pour le bon déroulement du travail en classe, **il est souhaitable que chacun respecte l'horaire ci-dessus**. L'enfant qui arrive en retard ne participe pas à l'accueil (moment très important) et perturbe la classe. Nous vous remercions pour votre compréhension.

LES ABSENCES, OBLIGATION SCOLAIRE.

Toutes les absences doivent être **justifiées par un écrit**.

Pour une absence de moins de trois jours pas besoin de certificat médical, il suffit de compléter le document intitulé « Justificatif d'absence » que votre enfant a dans sa farde et le remettre à l'enseignante le jour du retour.

Pour une absence de plus de trois jours il y a l'obligation de fournir un certificat médical, à remettre à l'enseignante le jour du retour. Tous les justificatifs peuvent également mettre transmis par mail à l'adresse « ecoledumiroir6820@gmail.com ».

A partir de cette année les registres de présences se feront en ligne (numérisés). Ils doivent être complétés pour 9h15 au plus tard et 14h00. Donc si vous arrivez avec plus de 30 minutes de retard il faudra également fournir un justificatif. Après un temps très court le registre ne peut plus être modifié donc si vous n'avez pas remis le justificatif votre enfant sera en absence injustifiée.

APRES 9 DEMI JOURNEES INJUSTIFIEES UN SIGNALEMENT SE FERA AUTOMATIQUEMENT (je ne sais plus faire comme les années précédentes) AUPRES DE L'ADMINISTRATION

Vous avez la responsabilité de la remise en ordre à la suite d'une absence prolongée. Le travail (celui effectué en classe et les devoirs) sera à votre disposition auprès de l'institutrice. Afin de ne pas déranger la classe merci de venir les chercher à 15h25 (l'enseignante ne vous recevra pas en journée). Merci pour votre compréhension.

COMMUNICATIONS.

Elles se feront sur papier et par mail. Tous les débuts de mois un document intitulé « dates et infos en vrac » sera distribué. La feuille des menus du mois à venir sera distribuée à chaque enfant. Les enseignantes tiendront à votre disposition une farde de communications dans laquelle un exemplaire de chaque document distribué sera placé.

PRIX DES REPAS.

Malheureusement les restrictions budgétaires imposées par le gouvernement font que nous ne pouvons plus pratiquer la gratuité de ceux-ci. Nous avons décidé de continuer de travailler avec des produits provenant des circuits courts et promouvoir le sain et durable. Le prix des repas est fixé à 2.5€ en maternelle et 3€ en primaire.

En pratique pour les paiements :

- début d'année scolaire vous recevrez un ordre de virement sur lequel va figurer une communication structurée attribuée à votre enfant pour toute sa scolarité (3 enfants = 3 communications différentes) que vous devrez renseigner dans tous vos virements (pour les paiements des repas, pour les autres activités il y aura une autre communication). De cette manière votre enfant dispose d'une tirelire virtuelle que vous devez alimenter régulièrement et dans laquelle nous venons puiser au fur et à mesure des repas consommés.
- Les repas doivent être payés au début du mois pour le mois à venir. Fin du mois vous recevrez votre solde (positif ou négatif) par un mail qui sera automatiquement généré par le programme.
- ATTENTION si vous cumulez un retard d'une semaine (soit 12€ en primaire et 10€ en maternel) le programme bloquera votre enfant et nous ne pourrons pas l'inscrire au repas chaud, vous devrez lui fournir son pique-nique le temps de régulariser la situation.

Un repas chaud sera déjà disponible dès le premier jour d'école.

La collation durant la récréation du matin sera offerte à tous les enfants.

Les menus sont distribués en début de mois pour le mois à venir.

Les enfants mangeront à partir de 12h25.

REMISE DES BULLETINS.

Encore une nouveauté pour l'année scolaire 2026-2027, les enfants ne recevront plus que 3 bulletins ; les vendredi 27 novembre, vendredi 19 mars et mardi 29 juin (à confirmer, en fonction des CEB)

REUNIONS PARENTS ENSEIGNANTS.

Les réunions de rentrée se feront dans la classe de votre enfant.

- Mardi 25 août à 15h45 pour les parents des enfants de la classe de 3^{ème} mat, 1^{ère}, 2^{ème} et 4^{ème} primaires. Cette rencontre est organisée afin de faciliter l'entente école – maison. Différents points seront expliqués comme l'utilisation du journal de classe, les méthodes utilisées en classe...
- Jeudi 27 août à 15h45 dans la classe de votre enfant pour les classes de 3^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} primaires. Cette rencontre est organisée afin de faciliter l'entente école – maison. Différents points seront expliqués comme l'utilisation du journal de classe, les méthodes utilisées en classe...

Réunions de parents en individuel :

- Mardi 12 janvier de 15h30 à 17h30
- Mardi 29 juin (à confirmer en fonction des CEB)

Si toutefois, vous ressentez le besoin de rencontrer la titulaire de la classe de votre enfant, je vous invite à prendre contact avec lui ou elle pour fixer un rendez-vous.

Pour ma part, je vous rencontrerais le lundi 24 août vers 9h15 pour répondre à vos questions et vous informer sur l'organisation de l'école et je reste à votre disposition tous les jours.
N'hésitez pas à venir nous rencontrer.

ORGANISATION DES RECREATIONS.

Les récréations sont des moments très attendus par les enfants.

Des tournantes seront organisées pour l'occupation du terrain, des zones de jeux avec (sous le préau et panneaux de basket) ou sans ballons (la grande cour et les allées) seront délimitées. Les ballons en cuir sont interdits.

Un jour semaine, nous organiserons également une récréation musicale pour permettre aux enfants de chanter, organisation de blind test, danses,

Nous organiserons deux temps de récréation afin de permettre aux élèves de 1^{ère} et 2^{ème} primaire de pouvoir profiter de la plaine de jeux et aussi de s'approprier l'espace école.

- 10h25 à 10h40 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} primaire
- 10h40 à 10h55 1^{ère} et 2^{ème} primaire

Les collations, elles doivent être saines, nous continuerons à offrir un potage, un fruit ou un produit laitier. De votre côté, merci d'éviter les sucreries, les chips et privilégier les fruits, tartines de confiture ou laitage. Merci pour votre collaboration.

LES COURS DE NATATION.

Comme les années précédentes, les enfants se rendront à la piscine le mercredi matin. Les périodes s'organiseront de la façon suivante :

- Du 16/09/26 au 02/12/26 se sont les élèves de P4 et P6
- Du 09/12/26 au 17/03/27 se sont les élèves de P3 et P5
- Du 24/03/27 au 30/06/27 se sont les élèves de P1 et P2

ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE (garderie).

Je ne suis plus en possession des documents, l'accueil prendra directement contact avec vous par mail car maintenant vous devrez prévenir de la venue de votre enfant via une application. Si vous devez faire appel à leurs services merci de prendre contact avec eux directement (laetitia.jeanty@florenville.be).

SURVEILLANCES.

Veuillez trouver ci-dessous l'horaire des surveillances (en dehors de ces horaires, les enfants restent sous votre responsabilité) :

- **08h30 – 08h45** : surveillance organisée par l'école (gratuite)
- **12h20 – 13h30** : surveillance organisée par l'école (gratuite)
- **15h25 – 15h40** : surveillance organisée par l'école, sortie rue du Miroir (gratuite)

Attention suite au déménagement de l'accueil extra-scolaire (garderie) sur le site de l'ancienne poste nous vous demandons de bien respecter les horaires et de prendre vos dispositions dans le cas où vous auriez un imprévu.

Dans un souci de sécurité, la grille rue de Williers restera fermée. Les entrées et sorties se feront exclusivement par la grille du Miroir, merci d'utiliser le parking.

Pour favoriser la sécurité de vos enfants, il vous est demandé de ne plus rester dans l'enceinte de l'école durant les heures de cours. Une petite dérogation d'une quinzaine de jours est accordée aux parents des élèves de première primaire.

OBJETS DE VALEUR, ARGENT.

L'école n'est pas responsable de « la disparition » ou de « la détérioration » d'objets de valeur (jeux électroniques, GSM...) qui y sont amenés.

Le commerce étant impossible à l'école, les enfants sont tenus à ne pas y amener d'argent.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR.

Le règlement d'ordre intérieur est un document très important.

Cette année encore, il a été retravaillé sur le modèle de celui de notre pouvoir organisateur. Il ne sera plus distribué car il comporte un très grand nombre de pages. Vous y retrouverez des spécificités liées à l'établissement mais également un très grand nombre de généralités. Il sera accessible en scannant le QR code qui sera placé dans le journal de classe de votre enfant.

FORMATION DES ENSEIGNANTS.

Conformément à l'application du décret du 13 juillet 1998, les enfants seront mis en congé lors des journées de formation que les enseignants doivent suivre.

Deux journées pédagogiques sont prévues : le **jeudi 10 septembre 2026 et le vendredi 09 octobre 2026**. Vous serez informés des autres dates dès que j'en aurai eu connaissance.

ARRIVEES ET SORTIES DE L'ECOLE.

Dans un souci de sécurité, nous devons limiter les entrées et sorties des adultes dans l'établissement. Pour cette raison, nous vous demandons de laisser votre enfant rejoindre seul sa classe ou la cour de récréation (uniquement pour les enfants de primaire). Une petite tolérance durant les premiers jours est permise pour les parents des élèves de 1^{ère} primaire mais passé ce délai nous vous demanderons également de déposer votre enfant à la grille. Les visites aux enfants sont interdites durant les heures d'école.

COMMENT AIDER A LA REUSSITE SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT.

Vous DEVEZ accompagner la scolarité de votre enfant. Un suivi parental améliore la réussite scolaire. Il existe 3 dimensions sur lesquelles agir :

- * le travail à domicile (étude, recherches, devoirs, lecture ...) ;
- * les contacts avec l'école (journal de classe à **signer tous les jours**, les réunions de parents, les rencontres avec les titulaires, la participation aux activités de l'école ;
- * l'intérêt pour la vie scolaire de l'enfant (la discussion parents/enfant axée sur la valorisation, les apprentissages et les encouragements).

« L'intérêt porté au travail de l'enfant est un facteur important de réussite. »

L'AMICALE DES PARENTS

L'Amicale œuvre entre autres pour vous réduire les frais liés à la scolarisation des enfants comme les sorties culturelles, les journées d'excursion, la piscine, les classes de découvertes...en organisant quelques manifestations durant l'année scolaire.

Comme tous les ans l'Amicale a besoin de vous, pas seulement de votre aide « physique » mais aussi pour injecter de nouvelles idées. N'hésitez pas à me les faire parvenir dans un premier temps par mail en attendant que nous puissions nous réunir.

Une première réunion se déroulera le mardi 01 septembre 2026 à 18h00 pour établir le calendrier des manifestations. Cette réunion est ouverte à tous les parents qui souhaitent s'investir dans l'amicale.

CONGES

Rentrée scolaire	Lundi 24 août 2026
Fête de la communauté française	Dimanche 27 septembre 2026
Vacances d'automne	Du lundi 19 octobre au dimanche 01 novembre 2026
Commémoration du 11 novembre	Mercredi 11 novembre 2026
Vacances d'hiver	Du lundi 21 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027
Congé de détente	Du lundi 22 février 2027 au dimanche 7 mars 2027
Lundi de Pâques	Lundi 29 mars 2027
Vacances de printemps	Du lundi 26 avril au dimanche 9 mai 2027
Ascension	Jeudi 6 mai 2027
Pentecôte	Lundi 17 mai 2027
Les vacances d'été débutent le	Vendredi 02 juillet 2027

COORDONNEES DE L'ECOLE.

Ecole du Miroir de la FWB

Rue du Miroir, 7

6820 FLORENVILLE

Site internet : www.ecoledumiroir.eu

Email : ecoledumiroir6820@gmail.com

Tél : 061/311271 - GSM /0479/637124

Vous pouvez également nous suivre sur la page FB « école du Miroir ».

L'équipe éducative vous remercie pour la confiance accordée afin de commencer ou de continuer la scolarité de votre (vos) enfant(s).

BONNE ANNEE SCOLAIRE.

